11 Bourg de beychac
33750 Beychac et Cailleau
Tél : 05.56.72.51.86
poleenfancegalipette@gmail.com
www.poleenfancegalipette.fr

Projet d'établissement du 11 avril 2016

Le multi accueil répond majoritairement à un accueil régulier, à un accueil occasionnel et un accueil d'urgence. (Voir règlement de fonctionnement)

Le projet d'établissement est un outil de travail auquel se réfèrent les professionnelles pour accueillir et prendre en charge les enfants dans le quotidien.
Il explique la spécificité du multi accueil Galipette et est en évolution permanente.
Une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans le domaine de la petite enfance propose aux familles un accueil adapté à leurs besoins.

Les objectifs du projet d'établissement sont travaillés, mis en place et partagés par l'équipe de professionnelles, l'association Galipette et les municipalités impliquées (Beychac et Cailleau, Montussan, St Sulpice et Cameyrac).

Les objectifs sont mis en application avec le souci permanent d'offrir une place à chacun.

I-Un projet éducatif pour l'accueil de l'enfant au quotidien, le soin, le développement, l'éveil et le bien être :

Une prise en charge de l'individu dans un accueil collectif :

Comment prendre en charge et être à l'écoute de chaque enfant dans un lieu collectif ?
Ce regard est d'autant plus important que le nombre de familles accueillies est conséquent.

La structure accueille des enfants de 10 semaines à 4 ans, 24 enfants à l'heure et 60 enfants différents à la semaine.
Certains enfants viennent 1/2 journée, d'autres 2, 3 ou 4 jours par semaine.

1-Le cahier de l'enfant :

Parents et professionnelles y écrivent quelques mots : rythme et habitudes de l'enfant puis ajoutent anecdotes, œuvres et photos.
Ce cahier permet d'avoir un regard unique sur un enfant dans un groupe ; l'enfant peut le feuilleter, à sa demande.
Il circule dans les familles à la demande ou lors des vacances.

2-Doudou :

Si l'enfant à un doudou, un objet provenant de sa maison, un objet important, lui permettant de dormir, de se rassurer, de se détendre, le professionnel le laissera à sa disposition.

3-Adaptation et référence :

Après inscription faîte avec la Directrice une **période d'adaptation** est proposée à chaque famille :

- Cette adaptation permet à l'enfant de se séparer de ses parents, de sa « maison » en douceur, à son rythme et de se familiariser avec ce « nouveau lieu » de façon progressive. Ainsi, l'enfant intégrera la vie collective selon son rythme. La première fois, l'enfant vivra un temps de jeux accompagné de son parent. La deuxième fois, il partagera un temps de jeux avec la référente et le groupe. La troisième fois, il vivra un temps de jeux et de repas. La quatrième fois, il viendra pour un temps de jeux, de repas et de sieste. Il vivra au fil du temps, une journée complète en collectivité.
- Pour tout enfant, une professionnelle est désignée comme **référente**, pour le temps de l'adaptation. Cette référente, afin de mieux connaître les rythmes et habitudes de l'enfant**,** commencera à remplir un cahier avec l'aide du parent présent. Cette référente aura pour mission d'intégrer individuellement l'enfant et sa famille au sein de la collectivité.
- Cette adaptation permet aux parents et enfants de créer les **premiers liens** avec d'autres enfants et d'autres adultes. Elle offre la possibilité à chaque parent de voir comment fonctionne le lieu et de l'accompagner sereinement à la séparation.

4-Les transmissions :

Lors de l'arrivée des familles, des informations sont notées sur des fiches journalières : (heure de réveil, du biberon, traitement médical, etc.).

Lors du départ des enfants les informations écrites par les professionnelles au cours de la journée sont restituées oralement à chaque famille : (repas, siestes, animations, etc.).

5-Prise en charge de l'enfant au quotidien :

❖ 5.1 Aménagement ludique de l'espace et bien être de l'enfant :

Les bébés (de 3 mois à 15 mois environ) et les moyens grands (de 15 mois à 4 ans) ont leurs propres espaces.

Espace bébés : 8 enfants sont accueillis au maximum par 2 professionnelles.
L'aménagement de ce lieu a été pensé en respect de leur âge et de leur développement, leur permettant de passer naturellement de la position couchée à celle de 4 pattes puis celle de debout.
Ainsi l'enfant est installé, le plus souvent sur des tapis au sol. Les professionnelles sont assises à son niveau et lui proposent des jeux adaptés à son âge.
Les professionnelles se rendent disponibles à chaque fois que l'enfant a besoin d'être rassuré et sécurisé.
Le portage, en accord avec les familles, est utilisé dans les bras ou en écharpe, à chaque fois que le bébé exprime un besoin de proximité physique nécessaire à son apaisement et bien être.

Moyens grands : 18 enfants sont accueillis au maximum par 3 professionnelles
Différents coins symboliques ont été aménagés (cuisine, déguisement, coin lecture etc.).
Des jeux moteurs permettant de sauter et grimper sont à disposition.
La présence constante des adultes, au cours des activités libres, rassure et accompagne les enfants dans leurs explorations.
L'adulte propose des activités ou des temps d'animations :
-Arts plastiques : peinture, collage, dessin, modelage.
-Activités sensorielles : manipulation de terre et d'eau, écoute musicale, manipulation d'instruments.
-Activités autour du livre : lecture ou histoires contées chaque jour, accueil de la bibliothécaire chaque mois.
-Activités de préhensions fines, réflexions, début de jeux à plusieurs : puzzles, encastrements, lotos, mémories, etc.
-Activités proposées dans le cadre de thématiques diverses ou de manifestations ; Fête de l'hiver, Lis tes ratures, fête du jeu, famille en fête.

Le hall d'accueil est également un espace de jeux utilisé matin et soir.
Les enfants y découvrent chaque mois des jeux différents prêtés par la Ludothèque.

Afin de permettre aux enfants de profiter des différents espaces que propose le multi accueil, chaque jour des petits groupes sont constitués en fonction des âges. Cela permet aussi de prendre en considération l'enfant dans son individualité et son développement.

❖ 5.2 Repas :

Bébés :
Afin de respecter l'équilibre alimentaire choisi par les familles et pédiatres, les repas sont apportés par les familles dans des sacs isothermes et placés au réfrigérateur.
Pour les repas des bébés, les professionnelles répondent à la demande.
Les bébés mangent dans leur espace soit au bras des professionnelles installées dans un fauteuil adapté, soit dans un transat face à la professionnelle, soit sur une petite chaise autour d'une table.
Pour ce temps particulier une professionnelle prend en charge un enfant.

Moyens grands :
Toujours afin de privilégier l'individualité et la fatigabilité de chaque enfant, il est proposé 2 services :
-1er service à 11h30 pour 10 moyens de 15 à 24 mois encadrés par 2 professionnelles.
-2ème service à 12h pour 8 grands de plus de 24 mois encadrés par 1 professionnelle.
Les adultes mangent avec les enfants, c'est un moment de convivialité et de partage.
Les menus sont adaptés aux petits. L'infirmière veille à l'équilibre des menus.
Elle travaille en lien avec une société qui livre les déjeuners en liaison froide et les goûters.
L'utilisation de plateaux repas permet à l'enfant de choisir l'ordre dans lequel il souhaite déguster les aliments, tout en l'incitant à goûter à tout.
Les aliments et quantités donnés aux enfants tiennent compte du programme national nutrition santé et des recommandations faites par le médecin intervenant au sein du Multi accueil.

❖ 5.3 Sommeil :

Dortoir des bébés : espace composé de 9 lits à barreaux.
Chaque enfant à son propre lit, les draps et turbulettes sont fournis par les familles afin que l'enfant retrouve l'odeur de la maison.
Le rythme du sommeil du tout petit est respecté. L'adulte l'accompagne dans le dortoir, reste présent si besoin jusqu'à l'endormissement. Afin de favoriser une ambiance sereine dans les dortoirs ou de respecter la demande de l'enfant, il peut être bercé dans un landau ou s'endormir dans l'espace de jeux.

Dortoir des moyens : composé de 8 lits à barreaux.
Chaque enfant à son propre lit, les draps et turbulettes sont fournis par les familles afin que l'enfant retrouve l'odeur de la maison.

Dortoir des grands : composé de lits bas.
Les draps et couvertures sont fournis par la structure.

Moyens grands : Le temps de sieste est proposé après le repas pour tous les enfants.
Cependant, si un enfant a besoin de redormir le matin, il est recouché.
Peuvent être proposées histoires ou musique avant l'endormissement.
Une professionnelle reste dans chaque dortoir pendant l'endormissement et jusqu'aux premiers réveils.

❖ 5.4 Soins, changes :

Bébés :
Le moment de change et un moment important ou l'enfant et l'adulte sont face à face et privilégient les échanges verbaux.
Pour les touts petits de moins d'1 an est proposée l'utilisation des couches lavables avec l'accord des familles. Les bébés arrivent avec leur couche jetable. Dès le 1er change, les professionnelles leur mettent une couche lavable, et lors du dernier change, une couche jetable leur est remise.
Cette décision a été longuement réfléchie en équipe, dans un souci écologique mais également afin que les bébés soient le moins possible en contact avec des substances nocives pour la santé.
Ont déjà été supprimées les lingettes jetables au profit de lingettes lavables, pour l'ensemble des enfants.

Les moyens grands :
Chaque enfant à son propre casier avec sa photo comme dans le vestiaire, ainsi il peut en toute autonomie prendre une couche, son pyjama pour la sieste et y ranger ou retrouver ses affaires.
Pour les enfants qui n'ont pas acquis la propreté, des couches jetables sont utilisées.
La disposition des toilettes préserve l'intimité des petits.
L'acquisition de la propreté se fait au rythme de chacun. Après discussion avec les familles, il peut être proposé le pot ou les toilettes aux enfants régulièrement dans la journée.

II-Un projet social pour l'intégration des liens sociaux : enfants familles.

Le Multi accueil est inscrit dans un Pôle Petite Enfance comprenant un Lieu accueil parents enfants, un relais assistantes maternelles, des ateliers parents enfants.
Le Pôle Petite Enfance est implanté à Beychac et Cailleau mais s'adresse à trois communes, partenaires financiers : Beychac et Cailleau, Montussan, Saint Sulpice et Cameyrac.
Cet accueil de familles issues des trois communes apporte une diversité culturelle et sociale.
Des actions menées au sein de l'association Galipette ont le souci de rassembler un maximum de familles fréquentant les différentes structures : accueil autour d'un petit déjeuner ou gouter, animations ponctuelles, manifestations, réunions thématiques.
L'ensemble des actions menées permet à chaque famille de trouver un espace dans lequel elle va évoluer : domaine cultuel, éducatif, social, ludique, etc.
La recherche de concertation et de coordination avec les autres structures de la petite enfance et de l'enfance (Multi Accueil de la CDC, RAM, CLSH, Ecoles, ALSH, Bibliothèque, Ludothèque, Artothèque, etc.) permet une meilleure connaissance de l'environnement et invite à une participation des familles et professionnelles possible et enrichissante

III-Les prestations d'accueil :

C'est un accueil collectif avec un espace spécifique pour les bébés, un autre pour les moyens/ grands. Néanmoins les enfants peuvent être ensemble en fonction des moments de la journée.
Les enfants peuvent être accueillis d'une demi-journée à quatre jours
Des temps pleins peuvent être accordés aux titulaires des minimas sociaux
Cet accueil prend en compte les volontés politiques de l'association et des municipalités : offrir ce service à un maximum de parents.
Différents critères pour l'inscription d'un enfant au multi accueil ont été retenus par les Maires des 3 communes et la Présidente de l'association :

- *Les parents, grands parents résident dans les communes de Beychac et Cailleau, Montussan ou St Sulpice et Cameyrac.*
- *Si des enfants sont gardés par des assistantes maternelles des 3 communes précitées, ils peuvent fréquenter le multi accueil à condition que les parents ou grands parents habitent ces communes.*
- *Conformément aux articles du code de l'action sociale et des familles, pour les établissements d'accueil d'une capacité supérieure à 20 places, 2 places par heure au minimum sont allouées aux familles bénéficiaires de minimas sociaux, parents isolés, bénéficiaires du revenu de solidarité active, allocation adulte handicapé.*

- Si le premier enfant ayant fréquenté le multi accueil n'est plus inscrit dans la structure, ne la fréquentera plus à la rentrée suivante, le second enfant n'est pas prioritaire.
- Pour les familles fréquentant le multi accueil et désirant des places supplémentaires à la rentrée suivante, leurs souhaits seront accordés en fonction des places disponible et de la demande des familles nouvelles.
- Les enfants du personnel peuvent être admis en cas d'urgence au sein du multi accueil.
- Tout cas particulier sera discuté au sein du bureau de l'association Galipette.

L'enfant peut être accueilli le matin, à midi pour le repas avec présence l'après midi, ou en journée. Afin d'éviter un va et vient incessant, des horaires d'arrivée et de départ pour les familles sont fixés :

- Arrivée avant 9h30 le matin.
- Départ ou arrivée entre 11h30 et 12h.
- Départ après 16h30.

Dans la majorité des cas un contrat est établi avec la famille qui fixe le temps de présence de l'enfant.

Pour un repère cohérent envers les enfants et les familles accueillies au sein du multi accueil, l'emploi du temps hebdomadaire du personnel est fixe.
En effet, le personnel a un planning hebdomadaire qui ne change pas. Les vacances du personnel sont prises lors des 5 semaines de fermeture du Multi accueil : 1 semaine à Noël, 1 semaine lors des vacances de printemps et 3 semaines en août.
Ainsi, l'enfant, en fonction du jour de présence choisi par sa famille, verra toujours les mêmes professionnelles.

Le multi accueil met l'accent sur la qualité des temps d'accueil.
Ces temps hors présence des familles sont des moments de relation, de communication, d'éducation entre enfants et professionnelles. Il est proposé des activités choisies par l'adulte, ou à partir d'activités spontanées, un enrichissement par de nouvelles expériences et des échanges verbaux.

IV-Dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique :

La présence d'une équipe pluridisciplinaire, d'une psychologue, d'une infirmière et d'un médecin référent permet de réfléchir à l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou ayant une maladie chronique, de mettre en place sa prise en charge et de travailler en liens avec des structures spécialisées.

Pour un enfant dont l'état de santé nécessite l'administration d'un médicament au long court, un projet d'accueil individualisé sera mis en place et révisé régulièrement en accord avec les parents, le médecin de famille, le médecin référent.
L'équipe sera réunie afin qu'elle connaisse le protocole établi pour prendre en charge l'enfant.
La présence d'une infirmière dans l'établissement permet l'administration de médicaments, avec prescription médicale écrite, en cours, établie par un médecin.

V-Compétences professionnelles mobilisées : le personnel et les intervenants :

1-le personnel :

L'ensemble du personnel accompagne l'enfant dans son quotidien. Il est soucieux de son bien être, de son éveil psychique, moteur, verbal. Il participe aux réunions de formation et de concertation mensuelles.
L'ensemble de l'équipe suit les stagiaires accueillis et ce en fonction des compétences sollicitées.
Après entretien professionnel et demande formulée, chaque membre de l'équipe se voit offert des possibilités de formation, de mise à niveau, de complément et actualisation des acquis, parfois une validation des acquis d'expériences.
Les rôles de la directrice, de l'infirmière, du médecin et de la psychologue sont développés dans le règlement intérieur.

En outre l'équipe se compose de :

1.1 Deux auxiliaires de puériculture :

- Elles accueillent les enfants et les parents.
- Elles veillent à la sécurité physique et affective des enfants. Elles assurent les soins des enfants sous la responsabilité de l'infirmière. Attentives aux comportements des enfants elles peuvent aider au dépistage des troubles, maladies ou handicaps.
- Elles proposent et animent des ateliers en accord avec les besoins fondamentaux des enfants, et leur développement spécifique.
- Elles accompagnent les parents au quotidien par leur écoute et leur discrétion.

1.2 Une éducatrice de jeunes enfants :

Elle a une fonction qui se décline en trois niveaux :

- **Prévention** : elle crée un climat affectif sécurisant, respecte les rythmes de tous, accueille les enfants et familles.

- **Éducation** : elle accompagne et soutient les enfants pour leur permettre d'accéder aux apprentissages sensoriels, moteurs, au langage, à l'autonomie, à la socialisation. Elle aménage l'environnement et propose des activités adaptées et variées. Elle veille à inscrire l'enfant dans son environnement proche en organisant des sorties ou passerelles avec les écoles maternelles. Elle peut aider au dépistage des troubles ou handicaps et accueillir dans les meilleures conditions ces enfants.
- Elle est responsable du bien être, de la prise en charge, de la proposition d'ateliers ou de situations de jeux et d'aménagement de l'espace de tous les moyens/ grands.
- **Coordination** : elle travaille en collaboration avec les parents et partenaires extérieurs, en accord avec la directrice et le Conseil d'administration.

1.3 Quatre Cap petite Enfance :

- Elles veillent à la sécurité physique et affective des enfants.
- Elles proposent et animent des ateliers en accord avec les besoins fondamentaux des enfants et leurs particularités sous les responsabilités de l'éducatrice de jeunes enfants.
- Elles participent à l'accueil des enfants et des parents.
- Elles sont responsables de la propreté et de l'hygiène des locaux, de l'entretien du linge.
- Elles réceptionnent et préparent les repas et les goûters.

1.4 Une secrétaire :

Outre des fonctions de secrétariat classique :

- Elle assure le standard téléphonique permettant au personnel en place d'être pleinement auprès des enfants.
- Elle met à jour le site internet du Pôle Petite Enfance facilitant la circulation des informations : menus, animations, soirées thématiques destinées aux familles, réunions de l'association, etc.

2 Les intervenants extérieurs :

- Des professionnels en liens avec les thématiques de travail et de recherche : médecin de PMI, puéricultrice du secteur, psychomotricienne, etc.
- Des professionnels en liens avec le milieu artistique, **des artistes, des comédiens, des conteurs, des musiciens, des danseurs** peuvent intervenir dans le cadre de projets spécifiques à la structure ou de projets plus collectifs élargis à plusieurs structures.

- **Des bibliothécaires et des ludothécaires** proposent des contes, ritournelles ou jeux à Galipette ou au sein de leurs établissements.

VI-Place des familles et leur participation à la vie de l'établissement :

La relation avec un enfant passe par des échanges nombreux, suivis, attentifs avec son entourage. D'où l'importance de l'**accueil** de l'enfant mais également de ses **parents**.
Au moment des arrivées et des départs, les parents sont accueillis par le personnel pour échanger et partager autour de la journée de leur enfant.
Ils sont conviés et participent à certaines activités, manifestations ou sorties au sein de la structure et mettent en place régulièrement des accueils petits déjeuners ou gouters.
Ils sont présents, accueillants et acteurs lors des ateliers parents enfants proposés le mercredi après midi.
Ils sont toujours informés soit par écrit, soit oralement, soit par le site internet de la vie dans la structure, de la vie de l'association, des lois ou décrets concernant l'accueil des enfants et des manifestations qui se déroulent dans les communes, sur le département ou même au plan national.
Une plaquette leur fournit la liste de tous les services que le pôle petite enfance peut leur offrir.

Ils participent aux décisions concernant la vie de cette association lorsqu'ils font partie du Conseil d'administration. Ils représentent les parents des trois communes fondatrices de la structure d'accueil et sont les porte-paroles.

VII-Relations avec les services extérieurs.

Le projet éducatif et social dit d'établissement et le règlement de fonctionnement ne peuvent exister **sans leur inscription dans les objectifs du Pôle petite enfance et de l'Association galipette.**
L'association travaille en partenariat avec les institutions officielles (CAF, PMI, MSA, Municipalités, Conseil Général) mais aussi avec toutes les structures existant sur les communes (écoles, centre de loisirs, associations culturelles, relais assistantes maternelles, Multi Accueils de la CDC CCAS,) et participe aux manifestations (fête du livre, du jeu, etc.).

Différents axes de réflexion et d'actions sont en place :

1. **Eveil culturel** avec adhésion par les communes au réseau girondin petite enfance et participation aux formations, séminaires, colloques, réunions de concertation.
2. **Passerelles ou liens** avec l'environnement proche de l'enfant (bibliothèques, ludothèques, artothèque, écoles, RAM, CLSH, MDSI).

3 **Accueil de la famille** en difficulté ou d'enfants porteurs d'handicaps (en liaison avec les autres services de PMI).
4 **Accompagnement à la parentalité** (projet éducatif local sur la commune de Beychac et Cailleau, réseau d'aide à la parentalité CAF).
5 **Santé** (soirées d'informations, présence de la psychologue, du médecin référent).

Ces actions sont possibles grâce au financement apporté par les communes partenaires et les institutions CAF, Conseil Général, MSA.

VIII-Conclusion :

Ce projet d'établissement a été établi avec l'équipe présente, validé par le Conseil d'administration de l'association. Il est le fruit d'une réflexion menée par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, lors des réunions de travail et cela sur plusieurs années.
Il s'appuie sur les lois et décrets concernant les établissements d'accueil de la petite enfance, se veut fidèle aux attentes de la CAF, de la MSA, de la PMI, du Conseil Général de la GIRONDE et prend en compte les compétences spécifiques des professionnelles qui accueillent, encadrent et font vivre ce lieu.

La présidente	La directrice
Agnès Joubert	Patricia Combe